

Journal de Roubaix

ENGLISH TAILORS
FOWLER & LEDURE
 92, rue Nationale
 LILLE
 HOMMES, DAMES
 et ENFANTS
 BREVETÉS-LIVRÉS
 NOUVEAUTÉS
 pour la saison d'été

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : 12 francs par an, 6 francs par semestre, 3 francs par trimestre. En avance. Les abonnements commencent le 1^{er} du mois. Les abonnements en l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & AVISONS : A Roubaix, au bureau du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, au bureau du Journal, rue Carnot, 5. — A Valenciennes, chez M. Jean Lefebvre, rue de la Nation, 1. — A Paris et à Bordeaux, dans les Agences Publiques. — A Lille, chez M. Lefebvre, rue de la République, 10. — A Valenciennes, chez M. Lefebvre, rue de la République, 10. — A Valenciennes, chez M. Lefebvre, rue de la République, 10.

A. VANESTE
 26, rue Edouard, LILLE
 Choisir le plus complet
 de
 Bagues de fiançailles
 JOYAUX
 pour
 CORDONS de MARIAGE

CRU OU CUIT ?

C'est encore du lait que j'entends parler. La question peut sembler oiseuse à beaucoup. Tant de voix autorisées ont répété sur tous les tons depuis dix ans que l'ébullition préalable du lait est la condition essentielle et indispensable de son innocuité ! Nous ne savons jamais, surtout dans les grandes villes, d'où provient le lait que nous buvons, par quelles mains il a passé, de quelles additions et de quelles falsifications il a été l'objet. L'expérience montre que le lait peut être l'origine d'épidémies de fièvre typhoïde et scarlatine. Nous avons dit que le lait provenant des vaches atteintes peut transmettre la fièvre aphteuse à l'homme. Or, les germes de toutes ces maladies sont tués en chauffant le lait à 85 ou 100 degrés. Donc, la conclusion s'impose : si l'on veut se garantir de ces divers dangers, il est prudent de ne pas consommer le lait cru.

Je vous bien que, contrairement à l'opinion admise, Koch a soutenu au Congrès de Londres que les dangers du lait de vaches tuberculeuses ont été exagérés, que les deux bacilles de la tuberculose bovine et de la tuberculose humaine sont d'espèces différentes et que la contagion ne saurait se faire de l'animal à l'homme. Mais, si rassurante que soit cette opinion, elle a contre elle trop d'observations concordantes pour qu'on l'accepte sans plus ample informé, et jusqu'à présent Koch est à peu près seul de son avis. Les exemples de contagion lactée ne manquent pas, et, tout récemment encore, M. Estancelin, ancien député de l'Assemblée nationale, rapportait, dans le *Journal*, la triste histoire de ses deux fils, jeunes gens robustes, élevés à la campagne, nés de parents sains, et mourant tous deux, l'un de phtisie pulmonaire, l'autre de méningite tuberculeuse, après avoir consommé *crû* le lait provenant d'une ferme où, en quelques mois, quinze vaches sur vingt-cinq avaient succombé à la tuberculose. Vous ne devez que le fait émane d'une profane, qu'il n'a pas la rigueur d'une observation scientifique. Tel qu'il est, rapproché de tant d'autres exemples analogues, il ne plaide pas en tout cas, en faveur de la thèse du professeur de Berlin.

Au point de vue de la transmission de certaines maladies, le doute n'est donc pas permis ; pour prévenir cette transmission possible, il faut faire bouillir le lait. Mais ce n'est là qu'un côté de la question ; il y en a un autre.

Un lecteur me fait jurer du différend suivant, survenu entre un de nos amis et lui. L'ami soutient qu'il faut faire bouillir le lait pour en détruire tous les principes mauvais. Je soutiens, moi, dit mon correspondant, que le lait qui a été porté à l'ébullition perd presque toutes ses propriétés bienfaisantes, surtout pour l'enfant, et que le lait bouilli est indigeste. Et bien ! l'ami a raison, mais mon correspondant n'a pas tort.

C'est un fait d'observation que le lait bouilli est parfois moins bien digéré que le lait cru, et que chez certains enfants, soumis à l'allaitement artificiel, le lait cru fait disparaître des troubles dyspeptiques que le lait cuit semblait avoir produits. Depuis que l'usage du lait stérilisé industriellement s'est généralisé, une nouvelle maladie infantile a même fait son apparition dans les cadres nosologiques. Cette maladie, qui porte le nom de médicine anglaise qui l'a le premier décrit, maladie de Barlow, rappelle à la fois le scorbut et le rachitisme. Le docteur Barlow n'a pas hésité à l'attribuer à l'emploi du lait stérilisé. Elle est rare, d'ailleurs, et a été surtout observée en Angleterre et en Allemagne. J'ajouterai qu'il n'est pas absolument démontré que le lait stérilisé en soit exclusivement responsable.

Mais le cas de ce genre ont amené le professeur Escherich à soulever la question des ferments solubles du lait. Question non moins obscure que troublante. Comme la levure de bière produit le ferment alcoolique, les cellules de nos tissus fabriquent incessamment des substances diverses, enzymes ou zymozes, dont le rôle essentiel est d'aider à la transformation et à l'assimilation des matériaux introduits dans notre organisme. D'après Escherich, des substances de cet ordre, secrétées par les tissus de la mère, existent dans le lait, destinées à faciliter à l'enfant l'assimilation du lait maternel.

Divers observateurs ont confirmé l'hypothèse d'Escherich et démontré la présence dans le lait de substances agissant à la manière des ferments. On a même constaté que chaque lait possède ses ferments spéciaux, et que les ferments solubles du lait de femme ne sont pas les mêmes que ceux du lait de vache ou du lait de chèvre.

Or, les ferments sont des corps extrêmement fragiles, extrêmement délicats. S'il faut une température de 85 degrés pour détruire la virulence des microbes du lait, il suffit d'une chaleur de 70 degrés pour annihilier l'activité de ses ferments solubles.

Alors !... Cruelle énigme ! Faire bouillir ! Ne pas faire bouillir ! Hamlet en eût pâli. La bactériologie exige la cuisson ; la chimie physiologique la défend. Si je fais bouillir, je tue les microbes, mais je tue aussi les ferments ; si je ne fais pas bouillir, je sauve les ferments, mais je tue les microbes ! Entre l'indigestion et la fièvre typhoïde, que choisir ?

Je crois l'indigestion préférable. D'autant mieux qu'une certaine obscurité plane encore sur cette question des ferments solubles. Nous savons qu'ils existent, mais nous ne savons pas exactement quel est leur rôle dans la digestion et l'assimilation du lait. Par contre, les dangers et les méfaits du lait infecté ou microbisé ne sont plus à discuter. Ne lâchons pas le certain pour l'incertain. Dans l'alimentation des enfants surtout, ne tablons pas sur des hypothèses. *Primum nocere*. Voici que l'été va nous ramener les terribles diarrhées cholériques des nourrissons. Ce n'est pas le moment de philosopher sur les ferments solubles. L'indication vitale est de détruire les microbes et par conséquent de faire bouillir le lait.

Docteur Ox.

INFORMATIONS

LE DÉFICIT DE 1901
 Paris, 17 juin. — On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, un cahier de crédits supplémentaires destinés à couvrir des insuffisances de recettes de l'exercice 1901 et à régulariser les crédits ouverts par le Conseil d'Etat pendant l'absence des Chambres.

De l'exposé de M. Rouvier, il résulte que la situation provisoire de l'exercice 1901 présente un déficit net de 173.195.533 fr. 93.

LA SUPPRESSION DE LA GENDARMERIE MARITIME

Cherbourg, 17 juin. — Une dépêche parvenue au port demande des renseignements en vue de la fusion de la gendarmerie maritime avec la gendarmerie départementale. La suppression de la gendarmerie maritime est décidée en principe. La surveillance et la police des arsenaux vont être confiées aux gardiens-consignes dont les effectifs seront augmentés.

D'autre part le service de la gendarmerie départementale serait accru du service des troupes de la marine et de l'inscription maritime.

Pour assurer ce nouveau service, les brigades départementales, dans les ports de guerre et de commerce, seront renforcées en conséquence.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Paris, 17 juin. — Quelques secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans la région montagneuse de l'arrondissement d'Oléron, notamment à Bélogne, à Assay, à Oléron et à Arçay.

Mellilla, 17 juin (possession espagnole sur la côte marocaine). — Un violent tremblement de terre a produit avec de forts bruits souterrains, causant une grande panique, mais aucun dégât ni victime. Le phénomène a duré deux secondes.

UN MORT VIVANT

Londres, 17 juin. — Une dépêche de Calcutta au *Daily Express* annonce qu'un drame terrible s'est produit à Benares.

Le dévoué mortel d'un hindou avait été placé sur le bûcher pour être incinéré suivant les rites de la religion bouddhiste.

Le feu venait à peine d'être allumé, lorsque soudain le prétendu mort se leva en appelant au secours.

La chaleur des flammes l'avait réveillé de la léthargie où il se trouvait. Le malheureux fut immédiatement descendu du bûcher, mais il avait déjà reçu de brûlures auxquelles il a succombé quelques heures après.

UN TRAIN ÉCLAIR

Londres, 17 juin. — Une dépêche de New-York au *Daily Telegraph* annonce que les Compagnies de chemin de fer viennent d'inaugurer un service entre New-York et Chicago permettant de faire le trajet entre ces deux villes en 24 heures.

En certains endroits, le train marche à une vitesse de 80 milles par heure.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le général Bonnal

Le communiqué officiel dit que le ministre de la Guerre a présenté, à la signature du président de la République, une décision mettant le général Bonnal en non-activité, par retrait d'emploi.

Le voyage présidentiel au Mans

Il a été décidé que le président du Conseil et le ministre de la Guerre accompagneront le président de la République, le 22 juin, dans son voyage au Mans.

L'interpellation Gérault-Richard sur la Martinique

Le ministre des Colonies a fait connaître au Conseil le sens de la réponse qu'il se propose de faire à la question que doit lui poser M. Gérault-Richard.

AUTOUR DU CONSEIL

C'est après avoir soumis au conseil, ce matin, le dossier de l'affaire du général Bonnal que le général André, ministre de la guerre, a fait signer au Président de la République un décret mettant le général Bonnal en non-activité par retrait d'emploi ; et, cependant, il est établi officiellement que le conseil d'enquête a répondu négativement à la question de savoir si le général Bonnal avait commis une faute grave contre l'honneur, nécessitant sa mise à la retraite.

Si l'on toute probabilité, le Gouvernement ne déposera pas, avant ses vacances, le projet de budget pour l'exercice 1903. Le projet relatif aux quatre contributions sera déposé incessamment. Quant au régime intérieur des sucres, rien n'est encore décidé.

C'est probablement dans le conseil de vendredi que sera nommé le successeur de M. Doumer.

M. Doumergue déposera sans doute jeudi, sur le bureau de la Chambre, le projet portant ouverture d'un crédit de 20 millions pour le renouvellement d'un certain nombre de navires d'envois de vivres à La Martinique ; mais le conseil n'a pas encore fixé le montant des crédits qui seront demandés pour réparer, dans la mesure du possible, les pertes causées par la catastrophe.

LE GROUPE PROGRESSISTE

M. EUGÈNE MOTTE ÉLU VICE-PRÉSIDENT
 Paris, 17 juin. — Le groupe des républicains progressistes s'est réuni, aujourd'hui, sous la présidence de M. Krantz pour procéder au renouvellement de son bureau. Les nominations suivantes ont été faites à l'unanimité et par acclamation :

Président, M. Renaud-Morlière ; vice-présidents, MM. Motte et Thiery ; questeur, M. Drake ; secrétaires, MM. François Carnot et Lebrun.

M. Renaud-Morlière remercie le groupe de l'honneur dont il vient d'être l'objet et se fait l'interprète de son désir de continuer son dévouement à l'ancien bureau et à faire preuve pendant les années si difficiles.

Le groupe s'est réuni le mardi 24 juin pour l'installation du nouveau bureau et le discours du président.

LE CAS DU GÉNÉRAL BONNAL

Les faits reprochés
 Le *Temps* donne les renseignements officiels suivants, dont nous lui laissons la responsabilité, sur le cas du général Bonnal :

Les faits qui ont déterminé la mesure prise contre le général Bonnal et qui avaient motivé sa comparution devant un conseil d'enquête, remontent à dix-huit ans, mais le général Bonnal n'avait pas été condamné à la guerre en avait été saisi. Il s'agit, d'après les renseignements que nous avons recueillis, d'une affaire de reddition de complaisance envers un ministre.

Le général Bonnal avait reçu une somme assez élevée qu'il considérait comme un don, et qu'un jugement du tribunal d'Agen a déclaré être un simple dépôt fait par le légataire entre les mains du général, à charge de restitution, au cas où le général n'aurait pas été nommé, une action civile fut engagée contre lui par la mère de l'enfant mineur au profit duquel le dépôt avait été fait, et le général dut, par jugement, subir une retenue sur ses émoluments qui s'est prolongée jusqu'à ce jour.

L'autant, au profit duquel la somme avait été déposée entre les mains du général, ayant été en majorité, et à deux ans, avait obtenu la somme des sommes que le jugement du tribunal d'Agen lui reconnaissait comme dues. Il s'est décidé, il y a quelques jours, à saisir le ministre de la guerre d'une comparution devant un conseil d'enquête et les suites que nous avons fait connaître.

On sait que la position de mise en non-activité par retrait d'emploi peut durer trois années et que l'expiration de ce délai confère à l'individu qui a été l'objet d'une telle mesure, à moins qu'il ne soit déclaré « un coupable contre l'honneur ». Le général Bonnal a été déclaré coupable de l'infamie de guerre sans ultérieurement désigné. Depuis deux ans, il s'occupe particulièrement de grandes manœuvres et assiste le généralissime dans les opérations sur le terrain.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

Dépôt de M. Rochefort

Paris, 17 juin. — M. Leydet, juge d'instruction, a entendu cet après-midi, M. Henri Rochefort pour lui demander sur quels documents il s'était basé pour annoncer, dans un article, quelques jours après l'ouverture du coffre-fort, que la veuve ou l'avant-veille de cette formalité la famille Humbert avait quitté la France à destination de Colon.

M. Henri Rochefort est arrivé au palais, accompagné de M. Firmin Faure, député. Il a été introduit aussitôt dans le cabinet du juge d'instruction. M. Leydet lui a demandé où il avait puisé ses renseignements. M. Rochefort a répondu que ses renseignements lui étaient fournis par un de ses amis, occupant une très haute situation et qui, à différents reprises, lui a fourni des renseignements d'une rigoureuse exactitude. Il a ajouté :

« La famille Humbert a quitté Paris dans la soirée du 7 ou 8, mais je crois pouvoir affirmer que c'est plutôt dans la soirée du 7. Les Humbert sont partis par la gare Saint-Lazare, à destination de Saint-Nazaire. Un inspecteur de la sûreté se trouvait même dans la salle des Pas-Perdus et a pris des notes. »

« Ils sont montés dans un wagon dont le numéro m'a été donné, mais je ne l'ai pas présent à la mémoire, je vous l'enverrai demain. A Saint-Nazaire, ils se sont embarqués sur un yacht, qui a probablement été décapité. Le yacht est parti aussitôt à destination de Colon, où les fugitifs doivent être arrivés maintenant. »

M. Leydet a alors demandé de qui M. Rochefort tenait ces renseignements, mais ce dernier s'est refusé à fournir l'indication demandée. « Je n'ai envoyé, a-t-il ajouté, ni à M. Rochefort, ni à son avocat, aucune dépêche. M. Leydet a répondu qu'il allait le faire. M. Rochefort a quitté le palais en compagnie de M. Firmin Faure et s'est rendu à la Chambre des députés.

Au cours de la déposition de M. Rochefort, M. Leydet, juge d'instruction, a constaté que la présence dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare d'un agent de la sûreté ayant assisté au départ des Humbert, comme le rapportait M. Rochefort, était un fait exact. Il a ajouté que cet agent avait rédigé un rapport et qu'il avait eu de la main entre les mains.

RÉPONSE A JAURÈS

Mardi, au lever du jour, on pouvait lire sur la statue de Strasbourg l'affiche suivante :

RÉPONSE A JAURÈS
 Protestation des députés d'Alsace-Lorraine en 1871

Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée, une déclaration affirmant leur droit de libre vote et de libre élection.

« Nous frères d'Alsace et de Lorraine conserveront à la France l'affection de leur foyer et une affection filiale jusqu'à ce que nous aurons obtenu la liberté de notre Alsace et de notre Lorraine françaises ! »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 juin 1902

Présidence de M. Léon Bourgeois, président.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Coutant se plaint amèrement qu'on n'ait pas fait figurer, dans le *Journal officiel*, sa demande d'interpellation sur les tramways.

M. Léon Bourgeois a beau lui faire remarquer que sa demande d'interpellation est dans le compte-rendu officiel et que rectification a été faite, M. Coutant s'enflamme de plus en plus.

Il se calme enfin, et il en procède au scrutin pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des Caisse d'amortissement et des décrets et consignations.

La Chambre renonce à procéder aux autres scrutins qu'elle se trouvait à l'ordre du jour. Il n'y a, en effet, qu'une soixantaine de députés.

La vérification des pouvoirs
 On reprend la vérification des pouvoirs. Au valide M. Florens, élu à Paris.

M. Denys Cochin a la parole pour l'élection de M. Gabriel Denis, à Saintes. M. Gabriel Denis est valide.

On valide M. Paul Vigné (Hérault).

L'élection Syveton
 L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Syveton, à Paris.

M. Berteaux monte à la tribune. M. Syveton a assisté à un des premiers bancs au centre.

M. Berteaux. — On pouvait penser que M. Paech serait venu signaler les procédés qui ont été employés contre lui ; on a traité de traître et de sans-patrie.

M. de Grandmaison. — Il ne s'agit pas de M. Dausset, mais de la question.

M. Berteaux. — Je ne me laisserai pas parler ainsi par les nationalistes. (Huites). Je dénoncerai les abominations de la campagne menée par la Patrie française. On a vu des curés donner de tels conseils que les fidèles, qui ont été amenés aux élections, ont voté dans l'ignorance et l'indignation à droite et à gauche.

« C'est révoltant ! C'est intolérable ! »

M. Berteaux. — On promettrait aux fidèles des miracles. Bien que nous admettions que les catholiques ont soutenu, pendant la campagne, les candidats de notre liste, des députés ont été faits par des femmes ou des enfants (vives protestations), dans des conditions qui ont amené la protestation des vraies femmes de France contre les procédés des congrégations.

La droite et une partie du centre apostrophent l'orateur avec une indignation croissante. L'extrême-gauche applaudit frénétiquement.

M. MILLEVOTTE. — Ce n'est pas François d'Attaquer les femmes.

M. Berteaux. — Je n'avais pas l'intention d'attaquer l'élection de M. Syveton.

Incident tumultueux
 Mais à ce moment on voit M. de Dion s'élever dans l'hémicycle et, le bras tendu vers M. Berteaux, il lui crie à trois reprises :

— Vous êtes un lâche et un menteur !

Le tumulte est déchaîné. Toute la Chambre est debout. L'extrême-gauche injurie M. de Dion. Celui-ci fait mine de s'élever à la tribune où se tient M. Berteaux. M. Lasies et d'autres le retiennent par ses vêtements. De nouveau, M. de Dion, le bras tendu vers M. Berteaux, lui crie :

— Lâche ! menteur !

On réussit enfin à le calmer et M. Berteaux, qui n'a point répondu, poursuit, au milieu des apostrophes qui se joignent dans les arceaux de pierre et font ressortir en relief comme d'un éther vaporeux, toutes les cicatrices du vieux monument. La ligne bleue des eaux se perdait dans un horizon lointain qui se mariait avec le firmament, et sur son parcours, qu'éclairait la verdure des ormes et des platanes, surgissaient, çà et là, les trains de bois qui descendaient la Seine, les bateaux à laver peuplés de la vaillante et des battoirs se mouvaient dans l'espace sans que leur bruit arrivât aux oreilles des deux promeneurs, les toues des pêcheurs et les grands chaland chargés de pierres molaires et de sable qu'on déchargait sur les ports.

« Un spectacle était plein de vie, de gaieté et d'animation. »

Rose et Prosper s'arrêtèrent quelques instants. Ils s'appuyèrent sur le parapet du pont de l'Archevêché. Rose, de ce regard sans fixité que les poitrinaires ont le regard perdu, semblait sourire à quelque chose d'apparition ; Prosper, le cœur ému, contemplait Rose.

— Partons ! fit tout à coup Rose.

Prosper reprit le bras de la jeune fille et ils continuèrent leur marche jusqu'à la rue Racine.

En face d'eux se trouvait l'hôtel Lambert où déjà, dans le prologue de cet ouvrage, nous avons introduit le lecteur.

C'est dans cet hôtel que j'ai affaire, dit Rose à son compagnon ; mais vous pouvez y entrer avec moi.

Prosper suivit Rose.

Tous les deux pénétrèrent dans le bureau de l'hôtel.

phes qui se croisent, lancées d'un côté de la salle à l'autre. La Chambre est en proie à une surexcitation extrême.

M. Berteaux lit des carnets envoyés à des concierges où on invite les femmes à exercer leur influence sur leurs maris.

M. LASIES. — Allons, tant mieux !

M. Berteaux. — Un document prouve que, dans le sein d'une société de femmes, des lettres ont été envoyées à des députés pour leur faire signer des mandats de non-activité. M. Syveton. — Ce document ne figure pas au dossier. Avant-on l'intention de composer un dossier secret. Il y a lieu de s'étonner de pareils procédés de la part de ceux qui se sont passés en eux-mêmes des mandats de non-activité.

M. Berteaux poursuit au milieu du bruit incessant. Il a réussi, par sa violence, à déchaîner les passions. M. de Dion l'apostrophe encore à plusieurs reprises.

M. Coutant (Seine), crie à M. de Dion : « Feu-leur d'ouvriers ! »

M. de Dion se contente de hausser les épaules. Le président cherche en vain à obtenir le calme. La Chambre jure le rôle de tribunal, dit-il.

M. Coutant hurle encore, s'adressant à M. de Dion : « Voyou ! Voyou ! »

Le président le rappelle deux fois à l'ordre.

M. Berteaux. — Des agents de la Patrie française ont parcouru toutes les maisons, s'informant des opinions de chaque locataire et de celles des concierges ; ils signaient celles qui étaient crucifiées dans leurs logs.

Pour donner une idée de la violence avec laquelle a été conduite la campagne, M. Mesurier, qui a derrière lui une longue vie de travail et d'honnêteté, a été qualifié de Robert Maugère par M. Syveton. On est en droit de penser que cet homme n'est pas un homme qui a l'honneur d'appartenir à l'Université.

M. Syveton se dresse et apostrophe M. Berteaux : « Vous savez, dit-il, à répondre d'un pareil langage ailleurs que dans cette Chambre. »

On devine plutôt qu'on n'entend, car les vociférations sont généralisées. A l'extrême gauche, les socialistes injurient M. Syveton, qui la droite applaudit complètement imitant à le dominer.

En terminant, M. Berteaux dépose une demande d'enquête. L'extrême gauche lui fait une ovation prolongée ; elle applaudit à outrance, on injuriant la droite.

M. Syveton succède à M. Berteaux.

On a parlé vaguement d'impudence délicate et aussi de scandales d'argent. Je n'ai pas souvenir d'être mentionné comme M. Berteaux. Sur quel fait s'est-on appuyé ? Sur des racontars de concierges. On a basé l'accusation de corruption d'argent sur ce fait que j'étais le trésorier d'une grande ligne. Quand on avance de telles choses on se livre à une œuvre de calomnie. M. Syveton, dit-il, « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. GIRAULT-RICHARD. — Je ne vous ai jamais estimés à cette somme.

M. Syveton. — Sans doute, M. Girault-Richard a pris le ton de double vue au service de la Gauduche qu'il représente.

M. GIRAULT-RICHARD. — Il n'est pas si grotesque que vous.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. GIRAULT-RICHARD. — Je ne vous ai jamais estimés à cette somme.

M. Syveton. — Sans doute, M. Girault-Richard a pris le ton de double vue au service de la Gauduche qu'il représente.

M. GIRAULT-RICHARD. — Il n'est pas si grotesque que vous.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et ils ont produit l'affiche de la Patrie française. Cette protestation n'a pas été envoyée contre les candidats qui ont battu soit M. Brisson, soit M. V. « Publie République », les frais de mon élection à 600.000 francs.

M. SYVETON. — Une enquête a été faite, elle a abouti à aucun fait. Six électeurs de M. Mesurier ont introduit une protestation dont la base était que l'élection du député Mesurier avait été obtenue par un fait que j'avais traité mon concurrent de candidat du ministère de l'Intérieur et